



REGLEMENT D'OCCUPATION DES COURTS

- Il n'y a pas de réservation des courts à l'avance, sauf dans le cadre des tournois, où les **participants** peuvent s'inscrire pour un jour et une heure donnée.
- Si le court est libre, les **joueurs adhérents** du club de Paris-Jardins peuvent l'occuper à condition de mettre leurs cartes dans la case horaire du tableau correspondant au début de la partie (les cartes de tous les joueurs présents sur le court).
- La durée d'occupation est de $\frac{3}{4}$ heure pour une partie en simple et de une heure pour une partie en double.
- Si le court est occupé, les joueurs peuvent mettre leurs cartes à la suite, l'heure de début de la partie correspondant à la fin de la partie précédente, **sans décalage de temps**. Sur le même principe, d'autres joueurs peuvent s'inscrire immédiatement après en respectant toujours le fait que le début de leur partie correspond à la fin de la partie précédente.
- Les adhérents qui n'ont pas encore joué dans la journée ont priorité sur ceux qui ont déjà joué au moins une fois.
- Les adultes ont priorité le week-end sur les jeunes de moins de douze ans, les enfants sont prioritaires le mercredi (la notion de priorité ne doit s'appliquer que dans le cas où les joueurs qui doivent céder leur place n'ont pas encore commencé leur partie).
- Le terrain en terre battue devra être **remis en état** (passage du filet, balayage des lignes et arrosage le cas échéant) à **chaque fin de partie** par les joueurs qui viennent de la terminer.
- Les joueurs occupant un court sans avoir mis leurs cartes, doivent céder le court aux joueurs arrivant (munis de leurs cartes).
- La carte « Invité » permet à son possesseur d'inviter une seule personne à la fois et de façon non récurrente. A titre exceptionnelle, sur demande, il est possible de jouer en double avec une seule carte invité (adhérent inclus).